

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 14 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alexandra BUTEL, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Alain LAURENS, Jean-Marie PRAYER, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Jérémy SARRAZIN, Marie-Paule ROGOU,
Excusés/pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir à F. PRAL),
Absents : Cécile LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jacqueline PUGET

Objet : Révision de la tarification des repas des personnes âgées suite à l'augmentation des tarifs de la restauration collective par le CCAS de Veynes

Mme le Maire expose :

La commune a été destinataire de la délibération n°7 du CCAS de Veynes du 13 décembre 2023. Elle acte, de manière unilatérale et sans concertation préalable avec la Commune, une augmentation du prix des repas confectionnés pour les personnes âgées en liaison froide. Elle explique que cette augmentation est due à l'augmentation du coût des matières premières et également aux investissements réalisés.

À compter du 1er janvier 2024, le CCAS facture **6,05 euros par repas de 5 composantes et 9,15 euros par repas de 8 composantes.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs susmentionnés ;
- **FAIT PART** de son mécontentement face à une telle augmentation et de son regret quant au manque d'information et d'échange préalable à cette décision par le CCAS de Veynes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 25-03-2024
Publié le : 25-03-2024
Affiché le : 25-03-2024